

Image not found or type unknown



## Garantie Décennale sur fenêtres après achat

Par **teuf57**, le **30/01/2015** à **20:59**

Bonjour

J'ai acheter une maison en octobre 2013.

Les fenêtres on été changer elle on l'air récentes je ne connaît pas la date de la pose je me renseigne au près du l ancien propriétaire.

Cette hiver je constate que du vent passe on sen de l'air passer le long des joints.

Je voudrais savoir si dans ce cas la garantie décennale fonctionnerais.

Merci pour vos réponse

Par **domat**, le **30/01/2015** à **23:40**

bsr,

la garantie décennale s'applique pour les dommages qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rendent impropre à son usage.

je ne suis donc pas certain que cela s'applique des problèmes d'étanchéité des fenêtres.

cdt